

PROJET EDUCATIF

Association familles rurales d'Yssingaux « LES SUCS EN HERBE »

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS PERI SCOLAIRE ESCV

HISTORIQUE

L'association familiale est née en 1957, depuis sa création les activités ont beaucoup évoluées.

Concernant plus spécialement l'accueil des enfants :

1973 premier CLSH à CHARNAUD, puis dans les locaux du collège Jean Monnet.

Devant les demandes des familles, le CA de l'époque décide d'ouvrir un centre permanent (mercredis et toutes vacances) sur la commune d'Yssingaux. En collaboration avec la mairie, un bâtiment destiné exclusivement à l'usage de l'association est mis à disposition à Choumouroux en 1994.

L'association a été constamment gérée par des familles intéressées par les loisirs de leurs enfants, de nombreux bénévoles ont fait partie des conseils d'administrations successifs.

VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association se donne comme valeurs :

- Mettre en place un accueil éducatif pour les enfants de 3 à 13 ans durant leur temps de loisirs et les temps périscolaires
- La continuité du processus de socialisation de l'enfant
- L'épanouissement des enfants
- La promotion des familles et le développement de leur milieu de vie

L'association agit dans un esprit permanent d'ouverture et d'accueil pour tous, notamment en portant un intérêt particulier aux attentes et besoins des publics, et en proposant un accueil adapté.

L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SELON LES STATUTS AU MINIMUM 6 PERSONNES dont :

Un président

Un vice-président

Un trésorier

Un secrétaire

Membres actifs : toute personne associée aux délibérations du CA.

Les professionnels : sur sollicitation du CA

Membres associés :

Un représentant de la municipalité d'Yssingaux peut être associé aux délibérations du Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Un représentant de la Communauté de Communes du Pays des Sucs peut être associé aux délibérations du Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Un représentant de la CAF peut être associé aux délibérations du Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Un représentant de la MSA peut être associé aux délibérations du Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Un représentant de la DDCSPP peut être associé aux délibérations du Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Membres invités :

Le Conseil d'administration peut s'adjoindre le concours de toute personne compétente (professionnelle, élue, association...) dans le cadre d'une réflexion liée au domaine d'activité de l'accueil de loisirs. Ce membre invité n'a pas de voix délibérative, mais consultative.

Le CA élit un BUREAU.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Vice président

Trésorier

Secrétaire

Présence de l'équipe de direction si nécessaire.

Fonctions du BUREAU :

Recrutement du personnel avec le président ou son représentant au minimum : vacataire, permanent, CDD, CDI, Contrat aidé

Autorisation des congés payés ou congés exceptionnels

Pouvoir disciplinaire : le bureau est garant du respect du règlement intérieur et de son application (voir règlement intérieur en annexe)

Tenue des entretiens annuels des salariés

Gestion de la formation professionnelle du personnel

Financement d'une formation continue :

L'autofinancement par l'Association est limité à sa capacité financière.

L'association par son affiliation à la Fédération Familles Rurales cotise au GDFPE, selon un taux de cotisation de 1,9% de la masse salariale.

Chaque salarié en Contrat avec l'Association, peut solliciter une formation à la direction qui le soumettra au CA.

Les salariés, une fois par an avant le 31 Octobre de chaque année, remplissent une feuille de « vœux » de formation, que le CA étudiera en fonction de la pertinence et la faisabilité de ce projet de formation.

Démarche à suivre pour une demande de formation à l'OPCA :

Un dossier sera présenté à l'OPCA, qui selon l'étude de la demande attribuera un financement du coût pédagogique et/ou coût annexe (transport, hébergement, repas).

Le CA demande chaque année le programme de formation proposée par la Fédération de Familles Rurales.

Le CA peut proposer un thème de formation continue, lié à la nature de l'activité de l'Association et particulièrement les nouveaux besoins du public accueilli (handicap, trouble du comportement...).

« EVALUATION DU SALARIE » :

Les membres du bureau rencontrent pour un entretien individuel annuel chaque salarié en CDI et les salariés en CDD de plus de 6 mois avec son accord, en présence de la direction (Niveau hiérarchique N+1). Les membres du bureau effectueront l'entretien annuel de la direction.

Cet entretien doit avoir lieu avant le 31 octobre de chaque année, il est prévu quinze jours à l'avance par convocation écrite, et sur le temps de travail du salarié.

Une trame d'entretien peut être fournie par le bureau, afin de préparer l'entretien. Un compte rendu écrit du dit entretien est effectué par le bureau ou la direction et conservé dans le dossier du personnel.

Cet entretien n'est pas un entretien d'évaluation, et ne peut induire une sanction ou une gratification.

Cet entretien est un moment d'échange entre salarié et employeur, sur la qualité de l'environnement de travail, les missions de travail... et a pour finalité le « bien être du salarié » et la bonne entente des relations employeurs-employés.

L'Accueil de loisirs « Les sucres en herbe » accueille essentiellement les enfants de la communauté de communes du Pays des Sucres (Yssingeaux, Beaux, Grazac, Lapte, Araules, Saint Maurice de Lignon, Saint Julien du Pinet, Retournac, Bessamoret), mais également des communes et départements extérieurs.

L'Accueil de loisirs pourra recevoir les enfants dans la limite de l'effectif maximum autorisé.

Son intention éducative principale est de répondre aux besoins des familles et de favoriser la socialisation de l'enfant.

Le conseil d'administration fixe plusieurs objectifs au fonctionnement de la structure qui seront développés dans les documents pédagogiques de mise en œuvre de ce projet par activité.

Ces objectifs sont :

- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Développer la créativité par le jeu
- Favoriser l'écoute et la tolérance au sein d'un groupe
- Apprendre ou continuer l'apprentissage de la vie en collectivité
- Permettre aux enfants de vivre des expériences nouvelles
- Développer le sens du respect dans la vie en collectivité
- Favoriser le bien-être des enfants dans leur espace de vie à l'accueil de loisirs

Il est nécessaire d'adapter nos objectifs aux différentes tranches d'âge.

L'essentiel des activités se dérouleront dans les locaux de l'Accueil de loisirs. Cependant, nous tenons à l'organisation séjours comme activités accessoires durant la période estivale afin de permettre aux enfants de découvrir et de vivre des expériences nouvelles et d'approfondir l'apprentissage de la vie en collectivité.

Divers moyens permettent d'atteindre les objectifs fixés :

- Le financement L'Accueil de loisirs est assuré par la participation demandée aux familles, ainsi que par plusieurs organismes institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Mutuelle Sociale Agricole, Municipalités, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le Conseil Général)
- L'équipe de direction communiquera tous les renseignements nécessaires aux familles et mettra à leur disposition les projets éducatif et pédagogique de la structure en les affichant.
- Des évaluations et un suivi des projets seront régulièrement effectués par le conseil d'administration et l'équipe de direction

Nous attachons une grande importance à l'accueil des enfants et des familles, c'est dans cette mesure que l'équipe pédagogique et les membres du conseil d'administration mettront tout en œuvre pour veiller à ce que celui-ci soit de qualité.

L'équipe de bénévoles désireuse d'offrir des loisirs aux enfants.